

# La direction s'emmêle

## Un CHSCT contesté par SUD

Le CHSCT est une des instances les plus importantes de l'entreprise. C'est lui qui est (normalement) consulté avant toute modification des conditions de travail: Changement de bureaux, changement d'outils, mise en place ou retrait de primes, changement d'objectifs ou de statistiques...

Le CHSCT est gardien de la santé du personnel, santé physique et mentale. Il intervient pour tout souci concernant donc ces sujets, et a un devoir de prévoyance afin de mettre en oeuvre des procédures pour limiter au maximum que le travail n'impacte la santé de l'employé.



Depuis de nombreuses années maintenant, la direction reste silencieuse ou fait tout pour ralentir le bon fonctionnement de cette instance, jugez en par vous même: Combien d'années pour résoudre des soucis de température sur le site? Les problèmes d'allergies? L'impact du stress quotidien et des horaires variables?

**SUD, qui fut ces deux dernières années au CHSCT, a constaté combien la direction jouait avec les règles d'hygiène et de santé. Irrespect de l'obligation de consultation, refus de convoquer les élus sur leurs demandes dans les temps, discours incohérents, promesses non tenues... Les entraves sont nombreuses, et bien que l'inspection du travail ai été saisie, rien ne change... On laisse pourrir la situation...**

# Faire enfin bouger les lignes

Malgré les alertes de SUD, la direction est restée silencieuse, ou a tenté de négocier, n'a pas hésité à promettre que cela allait changée... Des promesses toujours sans effet. La saisie de l'inspection du travail n'y fait rien, malgré les courriers de l'inspection avec certains rappels à la loi, la direction y fait la sourde oreille, traîne des pieds, **on se permet même de dire qu'une entrave, ce n'est pas si grave, on recevra un nouveau courrier de l'inspection du travail, et alors?\***

\*Propos tenus par Mr Barbedienne, directeur du site d'Angers, en réunion DP suite à une remarque de Mr JOSSERAND (alors DP titulaire) concernant les blocages du CHSCT et son refus de répondre.

Le plus gros dossier concerne les taux de renouvellements d'air à Stream (et donc la capacité du bâtiment): Voilà des années que SUD a apporté la preuve, grace aux plans du bâtiment, que la réglementation n'est pas respectée, mais ce n'est pas suffisant. On promet des audits, mais des excuses sont toujours trouvées pour ne pas le confier aux élus, bloquant ainsi leur travail.

## Un tel comportement est inacceptable

Les dernières élections CHSCT ont été pipées. 3 erreurs manifestes se sont produites: Les DP de Vélizy ont votés pour l'établissement d'Angers (et inversement), le mode de scrutin a été modifié de proportionnel à majorité absolue, et la direction, qui légalement n'a aucune action à mener, a remplacé le collège électoral en décidant d'elle même des modalités du scrutin.

**La direction a joué avec les règles et les lois pendant trop longtemps et de façon impunie. Les saisies de l'inspection du travail n'y changent rien, car la direction y reste insensible, ou presque, en dehors de quelques «mesurettes» dans l'unique but de calmer les instances et les rallier à sa cause, toujours un prétexte pour ne pas appliquer la loi... La faute aux US, au bailleur...**

# La direction a aussi des obligations de résultats et des règles à respecter

Parce que ce «jeu» a assez duré, SUD a prit la décision de contester les élections CHSCT. C'est une première étape afin de démontrer à la direction qu'à SUD, «On ne lâche rien». Les autres syndicats restent silencieux, ce qui est dommage, dans une telle action. Aussi SUD invite la CGT, FO et la CFE-CGC (les autres syndicats représentatifs) à se joindre à nous dans notre action afin que la direction comprenne qu'il est temps de changer de politique.

Ce que nous souhaitons, c'est le bien être des salariés. Nous entendons déjà les remarques de certains qui diront «Le représentant SUD est agressif» mais comment ne pas perdre patience quand depuis 4 ans la direction reste sourde à toutes les demandes importantes? A refuser de respecter les règles? A

se permettre des commentaires tel que le directeur de site en réunion DP? Une DRH qui met fin à une réunion CHSCT avant que tout soit terminé au prétexte qu'elle a un «train à prendre»?

Dans ce cas, quid des élus qui travaillent parfois sur leur temps personnel? Quid des élus qui viennent aux réunions alors qu'ils étaient au repos?

Pour reprendre un commentaire de notre DRH à une élue DP il y a quelques temps, concernant la conciliation entre son mandat et son travail: «Quand on a des responsabilités, on les assume ou on démissionne». A bon entendre. L'élue DP n'a pas démissionné... Mais certains membres de la direction semblent avoir des difficultés à assumer leurs responsabilités.

**SUD ne souhaitait pas arriver à une phase de conflit et a oeuvré à apporter de nombreuses propositions en réunion, a transmettre des documents afin de rappeler les obligations de l'employeur.**

**A SUD, nous attendons maintenant que la direction ouvre la porte, s'engage fermement à respecter la législation, à laisser le CHSCT travailler et jouer son rôle, permettre aux élus DP d'effectuer leur travail. Les institutions ne sont pas de simples mots sur un papier, elles ont un réel rôle à jouer pour le bien-être de tous les salariés.**



Nous ne voulons plus, à SUD, entendre le Directeur Général lancer devant son personnel que le travailleur français est un fainéant. Nous ne voulons plus être considéré comme les seuls responsables de l'état de santé de l'entreprise. Nos dirigeants prétendent que leurs très confortables salaires sont liés à leur res-

ponsabilités, alors il est trop facile de jeter la faute sur les salariés et les managers, qui sont la force de travail de cette entreprise.

Ce sont les décisions de notre direction qui sabrent notre travail. C'est parce qu'ils ruinent de notre santé avec une système de ventilation inadéquat que de nombreuses personnes se retrouvent en arrêt pour des allergies, des rhinites, des angines à répétition. Et Mr Pitel de dire que ce sont des fainéants? Qui refuse de respecter la législation française sur bien des points?

C'est parce que Mme Duda a créé un groupe de prévention des risques psychosociaux (quel joli nom) mais sans donner à ce groupe les réels moyens de travailler, qu'aujourd'hui, ces personnes ne sont pas en phase de prévention, mais uniquement de constat, saisies une fois l'incident déclaré.

**IL FAUT QUE CA CHANGE !**